

Accès Accessibilité handicapés

Objectif

- Connaître les contenus et les évolutions réglementaires et sociales de la loi handicap du 11 février 2005,
- Identifier les conséquences sur le parc existant et sur les projets.

Effectif	12 stagiaires
Coût	Voir grille tarifs
Durée	3 jours
Public	Techniciens de construction - Maîtres d'œuvre - Bureau d'études - Coordonateurs SPS...

Pré requis : - Techniciens en diagnostic technique immobilier exerçant.

- Futurs techniciens en diagnostic technique immobilier ayant des connaissances générales du bâtiment. (Voir autre stage « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).

Pédagogie

Théorie	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
Moyens matériels	Vidéo projection.
Moyens humains	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.
Documentation	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Programme

Détail	<p>Jour 1 :</p> <p>Le cadre réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi du 11 février 2005, ses décrets et ses arrêtés, - Définition des ERP et des IOP - Définition du handicap <p>Jour 2 :</p> <p>Prescriptions techniques "accessibilité handicapé" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du référentiel technique
---------------	---

- Cheminement extérieur et stationnement
- Circulation intérieure
- Solutions techniques

Jour 3 :

Exercice pratique de réalisation d'un diagnostic accessibilité :

- Cas pratique
- Etablissement d'un rapport de mission
- Validation des acquis de la formation

Documents délivrés

Attestation de formation et Attestation de présence : délivrées à chaque stagiaire qui a suivi la formation.

Remarque :

Diaporama interactif et « photos » d'installation existante. L'ensemble des points des investigations à mener. L'observation in situ mettra en application les notions théoriques abordées est complétée par la rédaction du rapport de diagnostic au travers d'exercices pratiques et concrets.